

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 3 décembre 2010

L'an deux mil dix, le trois décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, , BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

Absents excusés : COULON Hervé (procuration BIGUET Christian.), DESROQUES Fabienne.

Absente : FOUQUET Gaëdic.

Madame CHAPOUX Catherine a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2010.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

FIN DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES TOMBES ABANDONNÉES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la procédure de reconnaissance des tombes en état d'abandon est presque terminée, à savoir que les tombes abandonnées deviennent la propriété de la commune dans un délai de 30 jours à compter de ce jour.

5 de ces tombes ont été notées comme « particulières » et ne seront pas relevées :

- une tombe est celle d'un soldat « mort pour la France »,
- une tombe se révèle être la dernière tombe restant du cimetière autour de l'église,
- deux tombes sont celles de prêtres de la commune,
- une tombe est celle d'un instituteur/secrétaire de la commune.

Elles seront inscrites au patrimoine communal car relèvent d'un intérêt d'art, d'histoire et de patrimoine.

Sur 61 tombes abandonnées, 56 seront donc à récupérer. La décision de savoir comment les nettoyer et dans quel délai reste à prendre. Des devis vont être demandés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'inscrire ces 5 tombes au patrimoine de la commune,
- de constater l'état d'abandon des 56 autres tombes.

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux pour l'année 2011.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 2% à l'arrondi et de les fixer à partir du 1^{er} janvier 2011 suivant le tableau ci-dessous :

DIVAGATION DES CHIENS	Frais de conduite à la fourrière/chien	28.00 €		
	Frais de nourriture et de garde/jour/chien	5,60 €		
CONCESSION CIMETIERE	15 ans	55.00 €		
	30 ans	109.00 €		
COLOMBARIUM	15 ans	437.00 €		
LOCATION DE SALLE	Associations Commune	PRÉS SALÉS	PRESBYTÈRE	
	Manifestation lucrative	64.00 €	51.00 €	
	Particuliers Commune			
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	46.00 €	37.00 €	
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h (1/2 journée)	73.00 €	58.00 €	
	de 11 h à 1 h (1journée)	110.00 €	88.00 €	
	de 11 h à 1 h + 11 h à 18 h (1 journée ½)	164.00 €	131.00 €	
	de 11 h à 1 h (2 fois) (2 jours)	191.00 €	153.00 €	
	de 11 h à 1 h (2fois) + 11 h à 18 h (2 jours ½)	246.00 €	197.00 €	
	de 11 h à 1 h (3fois) (3 jours)	273.00 €	218.00 €	
	1er de l'an (Commune et hors commune)	273.00 €	273.00 €	
	Extérieures Commune			
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	73.00 €	58.00 €	
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h	182.00 €	146.00 €	
	de 11 h à 1 h	273.00 €	218.00 €	
	Associations Loi 1901 Hors Commune			
	Manifestation lucrative	164.00 €	131.00 €	
	Manifestation non lucrative-Sous réserve qu'un habitant de la commune en fasse partie	73.00 €	58.00 €	
	ASSAINISSEMENT	Construction neuve	2 240.00 €	
		Construction existante	1 119.00 €	
LOCATION PREAU	Personnes habitant la Commune et pour les mariages célébrés à LAVAU	23.00 €		
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	Abonnement ordinaire) le m3)	Néant 0,36 €		

La salle du presbytère ne sera louée qu'après la signature de la convention et la remise aux normes de cette salle.

RESTAURANT SCOLAIRE : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e cl

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les besoins de créer un poste d'adjoint technique à la cantine, suite au changement de contrat avec la société de restauration ANSAMBLE.

La personne qui travaille déjà à ce poste accepte les conditions du nouveau contrat qui débutera à partir du 1er janvier 1011.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

BUDGET LOTISSEMENT LES EPINETTES

Monsieur le Maire et Madame GAUTIER expliquent au Conseil municipal la modification à apporter au budget du lotissement « Les Epinettes » afin qu'il soit conforme et validé pour l'année.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité les modifications apportées.

REFLEXION SUR LE COMMERCE « CAFÉ-TABAC »

Cet établissement rencontre des difficultés, comme tous ceux de sa catégorie. A moins d'une reprise, le commerce fermera.

Le Conseil municipal est invité à réfléchir sur son avenir.

BILAN 2009 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les documents sur le bilan 2009 de l'assainissement sont portés à la connaissance du Conseil municipal.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES « EAUX ET MILIEU AQUATIQUE » et « PÔLE MULTIMODAL »

Lors de sa séance du 14 octobre dernier, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour les transferts à la Communauté de Communes Loire & Sillon des compétences :

- « Aménagement et fonctionnement d'un Pôle d'Echanges Multimodal et de ses abords », à savoir le transfert pour intérêts communautaires avec vote du budget chaque année,
- « Eau et milieux aquatiques » à savoir le transport pour que la C.C.L.S. puisse travailler sur le parking et l'accès boulevard des acacias.

Ces décisions sont subordonnées à l'accord des conseils municipaux des communes qui constituent la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- à la majorité (une voix contre) d'approuver le transfert de compétence « Eau et milieux aquatiques » vers la Communauté de Communes,
- à la majorité (une abstention) d'approuver le transfert de compétence « Aménagement et fonctionnement d'un pôle d'échanges multimodal et de ses abords et identification de la voirie d'intérêt communautaire correspondante » vers la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

1. Recensement de la population :

Il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Pour la commune de Lavau-sur-Loire, 2 agents recenseurs seront recrutés. Il est nécessaire également de nommer un coordonnateur communal et un assistant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires afin de nommer un coordonnateur municipal et un assistant, et de recruter 2 agents recenseurs.

2. Délibération modificative – mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
60612 DF	20 000.00	340.98	20 340.98	Energie - Electricité
60621 DF	2 000.00	84.19	2 084.19	Combustibles
60623 DF	13 000.00	1 500.00	14 500.00	Alimentation
60632 DF	5 000.00	800.00	5 800.00	Fournitures de petit équipement
60633 DF	500.00	24.37	524.37	Fournitures de voirie
7067 RF	21 000.00	2 749.54	23 749.54	Redevance Péri et Cantine
Totaux	Dépenses	Recettes	Différence	
Investissement	0	0	0	
Fonctionnement	2 749.54	2 749.54	0	

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°3/2010.

Informations :

- Eau potable : bilan de l'année.
- CAUE : une réunion publique est prévue le mardi 1^{er} février prochain à la salle des Prés Salés à 20 heures.
- Permis accordés : un permis a été accordé pour l'atelier municipal, à savoir pour créer une extension pour le comité des fêtes et également apporter une modification de façade à l'atelier.
- SYDELA : un diagnostic des points lumineux et des armoires de commande sera fait courant janvier.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de curage des fossés à l'Orme, Launay, La Heurnière et La Noë ont été effectués.
- Redevance incitative pour le recyclage des déchets : Alice DOUAUD relate les résultats du travail de la commission environnement.
- Monsieur le Maire informe de Conseil municipal du contenu de la réunion à laquelle il est allé au sujet de la création d'une réserve naturelle nationale.
- Les employés techniques de la commune accueilleront un stagiaire fin janvier 2011.
- Les vœux de la commune se feront le 9 janvier prochain à 11 heures à la salle des Prés Salés.
- Le bulletin municipal sera distribué entre le 18 et le 20 décembre.
- Un guide pratique des associations et des services à la population, édité par la Communauté de Communes Loire et Sillon, est disponible en mairie.

Fin à 0h30.